

## Semer pour partager

Bonjour à vous,

Voici quelques points d'informations pour le mois d'octobre!



### Première communication (préscolaire à 5e année)

Le vendredi 14 octobre, la première communication de votre enfant sera disponible via le Portail. Vous recevrez un message à cet effet.

Notez que pour les élèves de 6e année, la première communication sera disponible en novembre.

### Fondation

Sur instructions du Conseil d'administration de la Fondation, l'assemblée générale annuelle des membres a été convoquée et sera tenue le **lundi 17 octobre 2022, à 19h00** à l'école (Géode). Toute personne qui se qualifie peut devenir membre le soir même.

L'Ordre du jour est affiché à la porte #3 (entrée du SDG).

### Boutique en ligne

La Fondation vous rappelle que la boutique de vêtements aux couleurs de notre école est présentement ouverte. Beaucoup de choix s'offrent autant aux enfants qu'aux adultes : casquettes, tuques, chandails à capuchon, shorts de sport.

Pour passer votre commande :

<https://ecolelessources.my2ndskin.ca/fr/cad/category>

Pour toutes questions: [fondationecolelessources@gmail.com](mailto:fondationecolelessources@gmail.com)

### Classe extérieure

Nous ferons l'inauguration officielle de notre nouvelle classe extérieure cette semaine. Après plusieurs années de travail avec le Fondation et l'équipe-école, nous sommes bien heureux de pouvoir bénéficier de ce nouvel espace pour l'enseignement et les rassemblements.

### Collations– changement apporté

Veillez noter que dorénavant, les collations suivantes seront acceptées: fromage, légumes, fruits, compotes, yogourt, jus de légumes et smoothies.

*Chantale Bouchard, directrice*

### Dates à retenir

**10 octobre:** Congé action de grâces

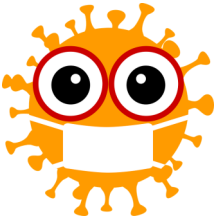
**14 octobre :** 1re communication aux parents.

**17 octobre:** Assemblée générale de la Fondation 19h00

**21 octobre :** Journée pédagogique

**24 octobre:** Conseil d'établissement





## RAPPEL

### COVID et autres symptômes

Précisions si votre enfant a eu un résultat positif à la COVID-19 :

Si votre enfant a la COVID, il doit rester 5 jours minimum en isolement à la maison.

Le jour 0 correspond au premier jour des symptômes. Si votre enfant n'a pas de symptômes, le jour 0 correspond au jour du prélèvement.

Au jour 5, si ses symptômes s'améliorent, qu'il n'a pas fait de fièvre depuis au moins 24h (sans avoir pris de médication qui peut diminuer la fièvre) et qu'il a eu un résultat négatif à la COVID le matin (à moins d'avoir eu ses deux doses de vaccins), il peut venir à l'école avec un masque, pour ses jours 5 à 10.

En cas contraire à l'une de ces conditions, il devra rester à la maison pour l'entièreté de ses 10 jours d'isolement.

Dans tous les cas, à la fin des 10 jours, votre enfant peut revenir à l'école (s'il est en forme pour l'école, bien entendu).

Le masque est évidemment nécessaire en cas de toux, puisque c'est de cette façon que les virus se propagent le plus facilement.

Précisions si votre enfant n'est pas malade, mais que quelqu'un habitant à la même résidence a la COVID-19 :

Votre enfant doit porter un masque à l'école pour une durée de 10 jours. Le jour 0 correspond au premier jour des symptômes de la personne dans la famille ayant la COVID.

Votre enfant ne doit pas développer de symptômes durant ces 10 jours, pour que cette condition s'applique.

Exception :

Si votre enfant a eu la COVID-19 dans les deux derniers mois, il n'est pas nécessaire de s'isoler à nouveau.

Il est cependant fortement recommandé de porter le masque jusqu'à la disparition des symptômes.

### Rappel en cas de fièvre ou de gastro-entérite :

Votre enfant doit rester à la maison pour une durée minimale de 24h après la dernière diarrhée, le dernier vomissement et après la fin de la dernière fièvre (sans avoir pris de médication qui peut diminuer la fièvre).

- ◇ **Présence de l'infirmière à l'école:** veuillez noter que Mme Michelle Gagné sera présente à l'école les jeudis plutôt que les vendredis.
- ◇ **Nouvelle psychologue:** Nous avons accueilli la semaine dernière notre nouvelle psychologue, **Mme Marie-Claude Berthiaume**, elle sera présente les lundis et le vendredi matin.

### Conseil d'établissement

#### Membres du conseil d'établissement 2022-2023

##### *Membres parents :*

- Bernard Déry, président
- Véronique Dorval, vice-présidente
- Marie-Claude Bouchard, déléguée au Comité de parents du CSS
- Andrée Robitaille
- Mireille Faucher

##### *Membres du personnel :*

- Sonia Falardeau, éducatrice au service de garde
- Nathalie Flaschner, éducatrice au service de garde
- Véronique Leblanc, enseignante
- France Beauséjour, enseignante
- Chantale Bouchard, directrice



#### Calendrier des rencontres

2022-2023

- ◆ 16 septembre 2022
- ◆ 24 octobre 2022
- ◆ 21 novembre 2022
- ◆ 30 janvier 2023
- ◆ 20 mars 2023
- ◆ 24 avril 2023
- ◆ 29 mai 2023
- ◆ 19 juin 2023